Albi (81) : Kouider, un retraité multirécidiviste, condamné à 6 ans de prison pour avoir payé une lycéenne vulnérable pour des relations sexuelles, filmées à son insu, et l'avoir menacée au tournevis

19/12/2025 à 11h06



Pendant plusieurs mois, Kouider B., un retraité de 66 ans, a exploité la vulnérabilité d'une lycéenne pour entretenir des relations sexuelles rémunérées, en enregistrant leurs rapports à son insu. Il a récemment été jugé devant le tribunal correctionnel d'Albi.

Kouider B. a fait la connaissance d'Estelle* devant son lycée à Albi, au printemps 2023. L'adolescente demandait un peu d'argent ; il lui a offert un sandwich et du tabac. Ainsi a débuté une relation vouée à mal tourner entre ce chauffagiste tout juste retraité, alors âgé de 64 ans, et une lycéenne en détresse de 17 ans et demi, qui finira par déposer plainte pour viols. Le sexagénaire a été jugé ce mardi 16 décembre au

tribunal correctionnel d’Albi, après deux années de détention provisoire et une requalification des faits.

À l’époque de leur rencontre, Estelle traverse une période difficile : mal dans sa peau, en conflit avec ses parents, en décrochage scolaire. Son style « gothique » et son caractère introverti l’isolent des autres élèves. Kouider B., quant à lui, présente un casier judiciaire lourd et préoccupant : violences sur conjoint, séquestration et violences avec arme, diffusion d’images pédopornographiques…

Il est également un grand consommateur de cannabis. Quand Estelle commence à le voir régulièrement, c’est d’abord pour fumer des joints. Trois mois plus tard, il sollicite des rapports sexuels. Leurs récits divergent, mais des relations tarifées ont bien eu lieu. « Deux fois par semaine », précise le prévenu à l’audience. D’abord à l’hôtel où il résidait, puis chez lui après l’obtention d’un logement social. L’homme filme ou photographie les ébats, malgré les refus parfois exprimés par l’adolescente.

Elle est devenue son objet sexuel

« Elle avait peur », insiste l’avocate d’Estelle, Me Emmanuelle Pamponneau. Au fil du temps, Kouider B. l’a traitée comme sa « chose », son objet sexuel. « Tu es ma sal*pe », lui écrit-il dans un message. Devenue majeure, l’adolescente dépose plainte le 8 novembre 2023, au lendemain d’un épisode violent. « Je suis allée chez lui pour mettre fin à notre relation », expliquera-t-elle aux enquêteurs.

D’après Estelle, le retraité s’est emporté et a pris un tournevis. « Il s’est approché de moi et me l’a placé sous la gorge. » Il l’aurait menacée, frappée, puis aurait eu un rapport sexuel comme si rien ne s’était passé. À l’audience, Kouider B. admet au minimum l’avoir touchée au ventre avec le tournevis, par inadvertance. Mais il conteste toute violence intentionnelle. « Jamais de la vie je l’ai frappée ! »

Placé sous curatelle renforcée, père de trois filles, l'homme ne manifeste aucune empathie envers l'adolescente et se pose en victime, selon l'expert psychiatre qui l'a évalué. Initialement mis en examen pour viols, il est finalement poursuivi pour violences avec arme, recours habituel à la prostitution et atteinte à la vie privée, en état de récidive légale. Pour la procureure Stéphanie Bazart, ces délits sont « parfaitement établis ». Elle requiert 6 ans d'emprisonnement avec maintien en détention.

Une sanction « bien trop sévère » pour l'avocat de la défense, Me Arnaud Boulet-Gercourt, qui estime que son client a surtout « besoin de soins ». Les exceptions de nullité soulevées ont été écartées par le tribunal, qui a condamné le prévenu à 6 ans de prison, dont 1 an avec sursis probatoire. Son avocat envisage de faire appel de cette décision.

La Dépêche

(Merci à Simplicius)